

Brevet de Technicien Supérieur Agricole Aménagements Paysagers

Public :

Apprenant souhaitant développer ses compétences comme Chef d'équipe d'entretien des espaces verts et des décors végétaux d'intérieur ou d'extérieur.

Objectifs visés :

Etre capable de :

- organiser et encadrer la réalisation de chantiers de création ou d'entretien d'aménagements paysagers dans le respect du développement durable, en ayant connaissance du contexte juridique et réglementaire,
- contribuer à l'élaboration des projets par l'entreprise ou le service dans une démarche éco-responsable,
- contribuer à la gestion technico-économique,
- participer à l'organisation du travail, à la gestion des ressources humaines et des compétences dans l'organisation,
- communiquer sur son métier, sur l'activité de l'organisation dans laquelle il se situe et sur les thèmes de l'environnement et du développement durable.

Conditions d'admission, pré requis :

- Avoir un diplôme de niveau 4.
- Entre 15 ans et 29 ans (pas de limite d'âge pour les personnes RQTH).
- Avoir le projet de signer un contrat d'apprentissage.

Modalités d'accès :

Procédure parcours sup

Délais d'accès :

Nous consulter, selon calendrier d'alternance.

Durée de l'action et modalités d'alternance :

Pour un cycle complet en apprentissage, hors VAA, formation en 2 avec un minimum de 1350 heures de formation.

Modalités et moyens pédagogiques :

Une formation basée sur des pratiques professionnelles : assurée par des formateurs techniques ainsi que des professionnels de la branche (apport théorique, étude de cas, etc.).

Un accompagnement personnalisé :

- individualisation des parcours (selon test de positionnement, VAA, VAE),
- accompagnement de chaque apprenti par le formateur référent de la formation,
- autoformation, formation en distanciel,
- accompagnement possible par un formateur référent des personnes en situation de

handicap et/ou en difficulté.

Des locaux adaptés :

- plateaux techniques : hall maçonnerie, arboretum, terrains de pratique pour l'entretien et les créations paysagères, un atelier mécanique,
- Centre de Documentation et d'Information,
- Centre De Ressources,
- salles informatiques,
- Accès PMR.

Contenu de la formation :

ENSEIGNEMENT GENERAL :

MODULE M1 Inscription dans le monde d'aujourd'hui

MODULE M2 Construction du projet personnel et professionnel

MODULE M3 Communication

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL :

MODULE M4 Organisation du travail et encadrement d'équipes

MODULE M5 Gestion de la végétation des aménagements paysagers

MODULE M6 Gestion des ouvrages et réseaux des aménagements paysagers:

MODULE M7 Gestion technico-économique de chantiers

MODULE M8 Élaboration d'un projet d'aménagement paysage

Dispositif d'évaluation de l'action :

L'examen comporte 7 épreuves obligatoires (épreuves constituées d'épreuves terminales et de contrôles en cours de formations.).

Validation du diplôme :

Le diplôme est validé si la moyenne est supérieure ou égale à 10 et grâce aux épreuves terminales.

Les acquis scolaires et professionnels des candidats peuvent être validés à l'entrée en formation.

Tarifs / Financements :

Formation gratuite par apprentissage.

Prise en charge par les OPCO.

Rémunération :

L'apprenti perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du SMIC selon son âge. Nous consulter.

Débouchés :

Chef(fe) d'équipe d'entretien des espaces verts / du paysage.

Poursuite de formation possible :

Licence Professionnelle. Différents Certificats de Spécialisation en rapport avec le domaine d'expertise.

Contact :

Loïc CATTEAU, coordinateur de la formation : loic.catteau@educagri.fr

Secrétariat : audrey.descelles@educagri.fr – tel : 03 21 60 73 17

Renseignements pratiques :

- Restauration.
- Possibilité d'hébergement en internat.
- Lignes de bus, gare SNCF.

Taux de réussite aux examens de la session précédente :

20% de réussite pour la promotion 2024.

Taux d'insertion professionnelle de la session précédente :

100% sur la promotion sortante en 2024.

Taux de satisfaction de la session précédente :

94.7%